

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Octobre. — Inauguration du musée renfermant les magnifiques collections d'objets d'art de toute sorte, recueillis en Extrême-Orient et légués à la Ville de Paris par M. Cernuschi.

8 Octobre. — La grève des ouvriers terrassiers s'étant compliquée de celle de plusieurs importants corps d'états, des mesures d'ordre très sérieuses sont prises par l'autorité militaire en vue d'éviter des troubles.

9 Octobre. — Les garnisons de province sont appelées à fournir des troupes pour renforcer la garnison de Paris, devenue insuffisante pour faire face aux nouveaux besoins créés par l'extension de la grève des ouvriers du bâtiment.

— Élection sénatoriale dans Saône-et-Loire. M. Magnier, radical, est élu.

— Assassinat du curé de Saint-Patrice et de sa servante, par des individus demeurés inconnus et qui comptaient trouver chez le brave curé une somme importante déposée par l'homme d'affaires du comte de Castellane qui, quelques jours auparavant avait reçu l'hospitalité au presbytère.

— M. Méline, ancien président du conseil des ministres prononce à Epinal, un important discours à l'occasion du banquet de l'Association fraternelle des employés des Chemin de fers français.

10 Octobre. — Un livre bleu d'une

vingtaine de pages divisé en deux parties et fournissant des documents relatifs à Fashoda, est publié par le gouvernement Britannique.

11 Octobre. — Réalisation de la vente des objets mobiliers appartenant à M. Emile Zola et saisis à la requête de MM. Belhomme, Varinard et Conard. les trois experts, auxquels le tribunal a accordé 30, 000 fr. de dommages-intérêts. Après divers incidents, la première enchère ayant atteint 32, 000 fr., pour une table Louis XIII, mise à prix à 120 fr., la vente se trouve limitée à cette unique objet.

— La date de la rentrée des Chambres est fixée au Conseil des ministres au 25 octobre.

12 Octobre. — Le docteur Boiteux, qui purge actuellement à la prison cellulaire de Corbeil, une condamnation à plusieurs années de prison, tente de se couper les veines du bras gauche, à l'aide du manche en étain de sa gamelle.

13 Octobre. — Une dépêche parvenue au ministère des colonies, annonce que Samory, l'ennemi acharné de la France dans le Soudan occidental, vient d'être capturé après un vif engagement.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La séance de la Société d'horticulture s'est ouverte, dimanche dernier

à deux heures, sous la présidence de M. Michel, vice-président, assisté de MM. Thonnerieux, Loron, Mardellat, Lemarié et Berthault.

M. Barre, président s'était fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance concernant, en partie, la vulgarisation, dans le canton, de l'enseignement agricole, M. Michel a fait quelques observations fort judicieuses sur les difficultés qu'éprouvent MM. les instituteurs de se rendre aux séances et aux cours d'horticulture, par suite de la difficulté des communications et le manque de moyens de transport. Peut-être, ajoute M. le président pourra-t-on trouver le moyen, l'année prochaine, d'organiser quelques conférences horticoles dans les principales communes du canton.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Brissot exprimant ses regrets d'avoir à abandonner, par suite de son départ, ses fonctions de trésorier.

L'honorable président se fait l'interprète des sentiments unanimes en félicitant M. Brissot de la régularité avec laquelle les comptes ont toujours été tenus et du soin qu'il apportait dans l'exercice de ses délicates fonctions. M. Michel ajoute qu'il a proposé à M. Mardellat, successeur de M. Brissot, les fonctions de trésorier et qu'il est heureux d'apprendre à la Société l'accueil favorable qui a été fait à sa démarche. La Société se montre très satisfaite de retrouver dans le nouvel instituteur un digne successeur de son confrère M. Brissot.

Dans la lettre qu'il adresse à la Société pour s'excuser de son absence, M. Barre annonce que la grande salle du collège de Juilly a été mise, par

son bienveillant directeur, à la disposition de la Société, pour le concours du 13 Novembre ; concours qui doit comprendre, comme on sait, les fruits, les légumes et les chrysanthèmes.

M. le président annonce que pour faire droit à certaines observations qui ont été formulées au sujet de la nature des récompenses destinées aux lauréats de ce concours, des médailles seront jointes aux diplômes, qui, primitivement devaient être les seules récompenses à décerner.

Un banquet aura également lieu à cette occasion.

Sur la proposition de M. Thonnerieux, il est décidé qu'afin de pouvoir faire profiter ses membres des avantages accordés aux membres du syndicat agricole de Meaux, pour l'acquisition des engrais, la société se fera admettre comme membre de ce syndicat à dater du 1^{er} janvier prochain.

Communication est donnée d'une lettre de la Société d'horticulture de France, proposant à la Société de Dammartin de désigner un ou deux membres pouvant assister, comme délégués, aux divers concours et expositions horticoles, en bénéficiant des avantages dont jouissent ordinairement ces délégués.

Le principe d'une exposition horticole pour l'année 1899 est définitivement arrêté et les horticulteurs sont dès à présent engagés à prendre leurs dispositions en vue de cette exposition qui aura lieu à la date ordinaire.

Apports. — M. Eug. Pasquier père reçoit une prime de 2^{me} classe pour un lot de cinquante beaux fruits représentant vingt variétés.

M. Lépine obtient une prime de 1^{re} classe pour un lot d'une centaine de

beaux fruits formant vingt variétés.

La Séance est levée à quatre heures.

— Mercredi dernier, un chien qui présentait tous les symptômes de la rage a traversé plusieurs rues de Dammartin se jetant indistinctement sur les chiens et les chats qu'il rencontrait sur son passage, et les mordant profondément.

Déjà, à Longperrier où il avait passé avant de gagner Dammartin, il avait exercé les mêmes ravages sur la gent canine et féline et avait reçu un coup de feu tiré par un employé de la ferme de M. Sainte-Beuve.

Après avoir un instant dépisté les nombreuses personnes qui le poursuivaient, ce chien hydrophobe est venu s'échouer dans la cour de M. Loron et de là dans son jardin, où il a été tué par M. Duclou aidé de M. Meret.

Un arrêté municipal a été pris aussitôt interdisant pour six semaines la divagation des chiens dans les rues.

— M. Adolphe Berger lieutenant des Sapeurs-pompiers, dont les pouvoirs étaient expirés vient d'être pourvu à nouveau par décret présidentiel, en qualité de lieutenant-commandant la subdivision de Dammartin.

— Depuis quelques jours, une odeur cadavérique assez prononcée se répandait dans le voisinage du logement du sieur Jean Roubeix marchand de parapluies, que ses voisins n'apercevaient plus et au sujet duquel ils commençaient à avoir quelques inquiétudes, lorsqu'un voisin, M. A. Hérviaux, eut la pensée, lundi matin, de se procurer une échelle afin d'atteindre jusqu'à la fenêtre de la chambre du sieur Roubeix, située au deuxième étage du n° 106 de la grande rue.

Ayant aperçu la silhouette d'une personne à moitié renversée de son lit

il enfonça vivement la fenêtre et se trouva dans une atmosphère littéralement saturée de miasmes délétères, en présence du cadavre en décomposition, du malheureux Roubeix, qui avait du être surpris par la mort durant son sommeil.

Des constatations légales ayant été faites, il fut reconnu que Roubeix avait dû succomber trois ou quatre jours, auparavant à une congestion cérébrale.

— Le nommé Gustave Bénit, ouvrier bourrelier, âgé de 54 ans, vivant irrégulièrement avec la femme Céline Boulanger âgée de 28 ans, vient d'être dénoncé par cette dernière qui l'accuse de maltraiter journellement ses deux enfants nés antérieurement à leur liaison, et surtout pour les brutalités qu'il a exercées tout récemment sur la petite Emilienne âgée de sept ans, qu'il accusait de lui avoir pris son portemonnaie.

Des poursuites seront exercées contre le bourrelier Bénit.

JUILLY

Le tribunal correctionnel de Meaux appelé à juger la jeune Juliette Plâtre dont on se rappelle les incartades, a remis son jugement au 19 octobre, ne sachant s'il doit l'envoyer dans une maison de correction ou la laisser sous la surveillance de son frère.

SAINT-MESMES

Adolphe Bézard, charretier, qui se trouvait en contravention de roulage ayant eu la singulière idée de répondre des grossièretés au garde-champêtre qui lui en faisait l'observation, a eu à répondre de ces faits au tribunal correctionnel de Meaux qui l'a gratifié de 25 fr. d'amende pour les injures et 4 fr. et 6 fr. d'amende pour les contraventions de roulage.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 110440

MESNIL-AMELOT

Un verger isolé dans la plaine au lieu dit Henri Fosse, et appartenant à M. Carnet, pépiniériste, a été dévalisé par une armée de maraudeurs qui ont complètement vendangé la récolte d'une vingtaine de pommiers.

On estime à 3 ou 400 kilos la quantité de pommes dérobées. M. Carnet subit un préjudice de 80 fr.

Au cours de l'enquête, une perquisition a été opérée par la gendarmerie dans un local où logent des ouvriers belges, au service de M. Dhuicque.

Une vingtaine de pommes seulement de l'espèce dite Gaillardeau, que M. Carnet est seul à posséder dans la commune, ont été trouvées cachées sous un lit, mais cette découverte trop peu importante n'est pas une preuve de nature à faire incriminer les Belges.

(Publicateur)

FORFRY

Mercredi matin, un charretier de Forfry, Paul Papillon, tenait à la forge Fléchémar le pied d'un cheval qu'on était en train de ferrer. L'animal laissa tomber son pied sur le pied droit du malheureux charretier. Celui-ci fut blessé assez sérieusement à l'orteil et ayant voulu se rendre à Dammartin à pied ensuite, il se trouva arrêté dans sa route.

(Écho de la Bric.)

BETZ

Mardi, environ vers les 6 heures du soir, le jeune Husson, clerc d'huissier à Senlis, descendait la côte de Betz à bicyclette lorsque, brusquement, un chien se jeta dans la roue de sa machine et occasionna une chute assez grave. Relevé sans connaissance et couvert de sang, Husson fut transporté à la gare d'où il regagna son domicile à Senlis.

Grâce aux soins qui lui furent pro-

digués, le malheureux cycliste pourra être en état de quitter la chambre dans quelques jours.

SAINT-SOUPPLETS

Une dame Chauffourier, cultivatrice a été brutalisée mardi soir par son beau fils Henri, âgé de 23 ans, qui a donné comme prétexte à ses violences l'état d'ébriété dans lequel sa belle-mère se serait trouvée.

Mais comme il est notoire que Mme Chauffourier n'est pas trop heureuse avec son beau-fils, celui-ci sera poursuivi.

La Fête de Noisiel

Les grands apôtres du Socialisme, Jaurès et consorts, auraient dû aller prendre une leçon de véritable philanthropie, samedi dernier, 8 octobre, à l'Usine de Noisiel.

MM. Menier frères ont voulu, en effet, que l'inauguration du buste de leur père et la pose de la première pierre de l'Asile de retraite placé sous le vocable de leur mère Claire Menier, fut aussi et surtout la fête de leurs ouvriers.

Dépeindre cette journée serait presque impossible. Mais il est une chose qui a sauté aux yeux des plus prévenus, c'est que MM. Menier frères et leurs ouvriers ne forment qu'une seule et même famille, et une famille où l'on s'aime pour de bon. — Que nous voici loin de ces maîtres inhumains qui s'engraissent de la sueur du pauvre peuple, et de ces esclaves qui maudissent les durs despotes qui les exploitent. —

C'est cependant ainsi que naguère parlaient certains journaux de notre région à l'endroit de ces vrais amis de l'ouvrier qui ont pour raison sociale le nom de leur père, de cet homme dont le souvenir, je l'ai vu, met encore des larmes aux yeux des anciens

travailleurs de l'Usine de Noisiel.

Que dire de la fête, sinon qu'elle m'a paru une sorte de Conte des Mille et une Nuits ?..

Vers 3 heures, le cortège officiel précédé des écoles et de l'Harmonie de l'Usine, se dirige vers le haut de la Cité ouvrière, où une estrade, artistiquement décorée de drapeaux et de verdure, a été dressée devant l'emplacement qui doit porter l'Asile de retraite des vieux travailleurs.

Après un chœur en l'honneur de Mme Claire Menier, l'une des plus anciennes ouvrières lit un compliment à MM. Menier frères — Notre député répond par un fort beau et touchant discours, où il rappelle avec une émouvante piété filiale la femme charitable que fut sa mère. —

« Cet asile, dit-il à un moment donné, nous avons voulu qu'il portât le nom de celle qui vous a tant aimés. Nous l'avons placé au haut de la Cité et à proximité de l'Usine, afin que les vieux travailleurs, entendant encore la cloche de travail, voyant sous leurs yeux l'activité des plus jeunes, puissent se donner encore l'illusion de ce qui fut toute leur vie et leur honneur. « En leur rendant douces les heures de la vieillesse, nous avons voulu leur donner un témoignage palpable de notre reconnaissance, et leur rendre un peu des bienfaits dont ils nous comblent par leur travail. »

Que diraient nos fougueux socialistes de cette délicatesse et de cette noblesse de sentiments ?

Après un second morceau de fanfare, on redescend à la place des Ecoles pour l'inauguration du Buste de M. E. J. Menier, le fondateur de Noisiel, celui dont les fils, comme le dit le chœur chanté alors par le personnel de l'Usine, continuent si bien, en la parachevant, l'œuvre éminemment philanthropique et sociale. La foule est énorme en cet endroit.

Nouveaux discours, et déclamation d'une pièce de vers dont je n'entends pas un mot. De plus heureux que moi m'assurent que discours et vers ont été fort beaux. Je le crois sans peine aux applaudissements nourris qui éclatent à chaque instant.

Le monument est très gracieux dans sa noble simplicité.

Le buste très ressemblant de M. Menier père couronne une stèle renversée de marbre blanc veiné qu'encadrent harmonieusement les deux statues de bronze de la Science et de l'Industrie. — Sur le soubassement, deux petits anges accoudés sur le globe terrestre montrent de la main le « Val Menier » dans le Nicaragua. —

Quatre bas-reliefs, représentant M. Menier élaborant dans son cabinet de travail, le plan de ses créations, puis ces créations et leurs successives transformations, c'est-à-dire, l'ancien moulin, l'usine ancienne, enfin l'usine actuelle, ornent les quatre faces du socle de marbre sur lequel s'élèvent la stèle et la statue.

Après le dernier discours, tous les ouvriers et ouvrières du personnel de l'Usine, des palmes vertes dans les mains, défilent autour du monument, pendant que l'Harmonie joue lentement les « Rameaux de Faure, » le moment est très impressionnant.

Chacun passe ensuite devant les frères Menier, qui à tous serrent avec la plus cordiale bonhomie, ces mains qui travaillent pour eux.

C'est ensuite le tour des invités et de la foule.

Tous ces braves gens sont radieux et heureux, et vont comme nous, se disperser parmi les baraques foraines qui peuplent le pourtour de la mairie.

A 5 h. 1/2, Banquet, sous une immense tente dressée dans l'île. C'est ici que nous sommes en plein conte de fée. — Tente, jardins, usine, sont éclairés à jour par d'énormes foyers

électriques.

Cinquante deux tables entourent la table d'honneur que président, comme les dieux domestiques du lieu, les bustes de M. et Mme E. J. Menier, et à laquelle prennent place la famille, les personnages officiels, dont M. Prevet sénateur, et les plus anciens ouvriers et ouvrières.

Quatre wagonnets électriques apportent les mets et remportent la vaisselle, avec une si admirable précision, que ce banquet de 2572 couverts, commencé vers 6 heures est terminé à 8 heures et quelques minutes.

Inutile de parler du menu et de la décoration de la salle : MM. Ménier ont voulu que leurs ouvriers et leurs invités fussent traités en grands seigneurs. J'ai dit : leurs ouvriers, car tous étaient là avec leurs femmes et leurs enfants aux places d'honneur, les premiers partout.

Au dessert, M. Gaston Menier en un toast ému remercie tout le monde. M. Prevet prononce un éloquent discours sur la pensée généreuse et philanthropique des auteurs de cette belle fête et sur l'union familiale qui règne et éclate si vivement dans ce modèle des établissements industriels de France.

Puis les nobles et généreux Amphitrions, très simplement, très gentiment, font, montés dans un wagonnet électrique, le tour de la salle, en choquant leurs verres au passage avec ouvriers et invités.

A 8 h. 1/2 un superbe feu d'artifice est tiré sur la Marne. (C'est un des plus beaux que j'aie vue depuis longtemps.)

Puis on revient à la salle du banquet, qui, prestement débarassé de ses tables, s'est transformée en une immense salle de bal, où tourbillonne bientôt toute la jeunesse de Noisiel, aux sons de l'excellent orchestre qui avait déjà charmé nos oreilles pendant

le repas.

Ce qui m'a le plus frappé dans cette fête, c'est, après la franche cordialité entre patrons, ouvriers et invités, l'admirable organisation. Rien n'avait été laissé à l'imprévu, et tout s'est passé avec une précision et en même temps une liberté d'action absolument remarquables.

Bien qu'habitué aux bontés de leurs patrons, je suis certain que les ouvriers et ouvrières de Noisiel garderont un impérissable souvenir de cette fête, que MM. Menier frères ont tenu à rendre si belle à cause d'eux. Ce qu'il y a de plus certain encore, c'est que les invités, et les électeurs de chaque commune désignés par le sort qui ont eu le bonheur d'y assister, ne l'oublieront pas de longtemps.

F. BRAZILLIER

d'Ormoï-Villers à Béthisy

*Ormoï-Villers — Auger-saint-Vincent
Tremilly — Néry — Béthisy-saint-Pierre
Manoir de Huleux, — Rully — Fresnoy-le-Luat*

Suite (*)

Pour regagner la gare d'Ormoï-Villers, on pourra, moyennant un détour d'environ six kil., visiter l'intéressant manoir de Huleux, situé à mi-chemin de la route de Néry à Rully. Pour cela, en quittant Béthisy-saint-Pierre, par le hameau de Vaucelle, il suffira après qu'on aura franchi la côte et dépassé de trois ou quatre cents mètres, la succrerie de Néry, de prendre à droite, une très bonne route empierrée qui conduit au hameau de Huleux, ancien fief détaché du domaine de Néry, possédé jadis par Anselme le Bouteiller qui le vendit en 1273, avec d'autres terres, à Robert de Cressonsacq, évêque de Senlis.

Le Manoir de Huleux, qui forme aujourd'hui le corps de logis d'une importante exploitation agricole, est une

construction rectangulaire rappelant l'époque de Henri II, et qui, malgré l'ensemble un peu monotone de ses lignes décoratives, n'en est pas moins un type fort intéressant des élégantes demeures seigneuriales de la seconde moitié du XVI^e siècle.

Palustre qui a fait au château de Huleux les honneurs de la reproduction dans son magnifique ouvrage sur l'époque de la Renaissance, trouve que les ouvertures auraient demandé à être moins ménagées sur chacune des deux façades, mais c'est là moins une critique qu'une appréciation d'artiste qui, au surplus, retrouve dans cet élégant manoir, des détails d'ornementation qui lui permettent d'en attribuer, avec quelque certitude, la construction, aux frères Le Breton, dont les talents se sont manifestés surtout à Verneuil et à Villers-Cotterêts.

Si les pilastres qui ornent les montants des fenêtres sont quelque peu classiques, ceux des lucarnes, sur lesquels repose un fronton cintré et richement orné, n'ont rien de banal et par certaines particularités, cette partie décorative porte le cachet original des deux artistes auxquels Palustre attribue la construction de l'édifice.

A l'intérieur, les pièces sont vastes, mais le changement de destination de cette habitation en a modifié considérablement le caractère primitif ; cependant, il existe encore deux cheminées d'un certain mérite. Celle du rez-de-chaussée, qui offre au centre un encadrement rectangulaire, aujourd'hui privé du sujet qu'il renfermait. Sur les côtés, deux niches ornées de bandeaux cannelés à chapiteaux, des consoles supportant des figures et au dessous d'une corniche à denticules, règne une frise garnie de rinceaux habilement ciselés.

La seconde, à l'étage supérieur, diffère peu de la précédente et se trouve dans un parfait état de conservation.

Non loin de Huleux, dans une gorge du *Mont Cornon*, sur la pente qui regarde le village de Vérines, s'élève à cinq mètres de hauteur, un bloc de grès mesurant deux mètres cinquante de largeur et un mètre cinquante d'épaisseur. Ce menhir est connu sous le nom de *Pierre-Frite*, et la tradition locale rapporte qu'il s'y est fait des apparitions à diverses époques.

Un peu plus loin, au pied de la colline de Cornon, se trouve la ferme de Chavercy, où s'éleva au IX^e siècle la forteresse d'Oger-le-Danois, dont le domaine que lui donna Charlemagne, comprenait Auger-saint-Vincent, Trumilly, Vérines, Rully et Chanicy. Ce château ruiné pendant les guerres du XVI^e siècle est demeuré longtemps à l'état de ruines et ce n'est que vers 1760 qu'on a vu disparaître ses derniers vestiges.

(A Suivre)

E. L.

(*) Voir le N^o 496 de la *Petite Gazette*.

Cueillette des fruits

Comment doit-on procéder à la cueillette des fruits ?

Tout d'abord cette cueillette doit se faire avant la maturité complète du fruit. Il se conserve mieux. Un fruit, n'importe lequel, doit être cueilli lorsqu'un changement notable de couleur se manifeste sur la peau ; la teinte est alors plus ou moins jaunâtre. Un beau temps est nécessaire pour la cueillette, et cette opération délicate ne doit point être faite le matin, à cause de la rosée, mais dans l'après-midi. On doit éviter avec soin les chocs entre les fruits placés l'un près de l'autre et ne point les mettre tout de suite au fruitier.

DOCKS de la gare de Saint-Mard
DAMMARTIN-JUILLY
DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissés.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

HOSPICE CIVIL DE DAMMARTIN

à Vendre par Adjudication
en 4 Lots avec faculté de réunion

LE JEUDI 20 OCTOBRE 1898

à 2 heures de l'après-midi
en l'Étude de M^e Michel notaire à Dammartin

Par le ministère de M^e Michel et de M^e Fauvel
notaires à Dammartin

VASTE PROPRIÉTÉ

Sise à Dammartin, grande rue nos 45 et 47, dont la majeure partie était autrefois occupée par un pensionnat, formant un seul ensemble d'une contenance de 39 ares 28 cent., et comprenant :

Deux Maisons d'habitation, Bâtimens à usage de Classes, Dortoirs, Réfectoires, Préau couvert et Bûcher, Cours, Jardins potager, fruitier et d'agrément.

S'adresser : Pour visiter, à la Mairie; Et, pour les renseignements, à M^e MIHEL, dépositaire du cahier des charges, et à M^e FAUVEL.

AVIS

Le Magasin de **MERCERIE** de Mme Vve Révillon est transféré Place du Bourg, N^o 1, à Dammartin.

Librairie-Papeterie **E. LEMARIÉ**

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

PAPIERS A LETTRES
de FANTAISIE

EN BOITES COMBINÉES

25 feuilles, 25 enveloppes

Vert — Mauve — Blanc — Rose — Gris — Azur.

Couleurs séparées ou assorties

30 - 40 - 50

55 et 60 cent. la boîte

Enveloppes bulles glacées

Format Commercial

25 - 30 - 40 - 50 centimes le cent.

PAPIER A MEMOIRE, BLANC, SATINÉ,

Réglure Journal

35 - 40 - 45 et 50 cent. la main.

Dammartin et ses Environs

Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . 0 fr. 20

1^o Livraison. — Les environs de Dammartin à l'époque préhistorique.

2^e Livraison. —

Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin.

Livraisons 3 et 4. — Le Château de Dammartin.

5^e Livraison. —

Notice historique sur Forfry.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à Juilly et à Nantouillet.

Livraisons 8 et 9 — Une généalogie

en vers des Comtes de Dammartin

Avec notes et commentaires par E. Lemarié

Livraison 10 — Le Tombeau de J.-J. Rousseau. 2 gravures.

Vient de Paraître

Livraisons 11 et 12 — Notice généalogique sur les Seigneurs d'Aunay.

“ **L'INCOMPARABLE** ”

Brillant Pompadour

PRIX du FLACON (pinceau compris)
1 fr. 25

PRIME musicale gratuite

PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco, un joli morceau de musique pour piano

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. F. Lemarié à Dammartin